

Conseil d'administration Séance plénière n° 276

du 13 février 2024

PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Monsieur le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les préfets des Régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

Ordre du jour du CA du 13 février 2024.....	4
Projet de procès-verbal.....	5
Liste de présence	9

Conseil d'administration

Séance plénière

Mardi 13 février 2024
de 14h à 15h30

(en présentiel uniquement)

(Espace Saint Euverte, 9 boulevard Saint-Euverte, 45000 Orléans)

Ordre du jour

PROGRAMME

1. Relèvement de la maquette financière du 11e programme d'intervention **D**
 - Suite de l'avis conforme du comité de bassin
2. Révision des enveloppes maximales à engager 2023-2024 CAB et MAEC à la suite des nombreux dossiers déposés par les agriculteurs du bassin en 2023 **D**

SÉANCE PLENIERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouverture de séance

Mme la Présidente ouvre la séance en indiquant qu'il s'agissait d'une séance uniquement en présentiel, à l'exception de Mme Nathalie Rousset qui suit les débats en visioconférence.

Elle souhaite la bienvenue à Madame Darmendrail et à Madame Daval. Elles ont été élues par le comité de bassin du 13 décembre 2023 pour siéger au conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, respectivement en qualité de représentante des personnalités qualifiées et de représentante des industriels (catégorie « autre représentant »).

M. GUTTON fait l'appel (cf liste de présente en annexe 1 du présent compte rendu) et rappelle les règles de déontologie qui s'appliquent à tous les administrateurs.

Mme la Présidente indique ensuite qu'il n'y aura qu'un seul point de l'ordre du jour soumis à délibération : l'adoption du relèvement de la maquette financière du 11^e programme d'intervention.

La seconde délibération concernant la révision des enveloppes maximales à engager 2023-2024 CAB et MAEC à la suite des nombreux dossiers déposés par les agriculteurs en 2023 est ajournée.

La Présidente propose toutefois que ce point fasse l'objet d'un échange entre les membres du CA.

1- Relèvement de la maquette financière du 11^e programme d'intervention

Ce relèvement de la maquette financière du 11^{ème} programme fait suite à l'arrêté du 12 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11^e programme d'intervention des agences de l'eau (domaine 0 : 181 M€ ; domaine 1 : 238 M€ ; domaine 2 : 641 M€ ; domaine 3 : 1094 M€ ; pour un total de 2154 M€). Cela correspond à un relèvement de 51 M€ du plafond des dépenses, réparti entre + 1 pour le domaine 0, + 28 sur le domaine 2, + 22 sur le domaine 3.

L'ajustement entre domaines, une fois finalisé, nécessitera venir à nouveau devant le CB. Il est rappelé à cette occasion que le CA peut décider des affectations entre lignes programmes d'un même domaine, sans repasser par le CB.

M. GUTTON rappelle que tous les appels à projets en cours relèvent du domaine 3 et qu'il conviendra de revoir la répartition entre domaines, telle que prévue par l'arrêté.

La présidente met aux voix la délibération suivante :

- *Révision de la maquette financière du 11^e programme. Adaptation n° 22.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-01 du 13 février 2024

2- Révision des enveloppes maximales à engager sur la conversion à l'agriculture biologique (CAB) et les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Rappel des enjeux : la part totale du financement 2023-2027 des MAEC et de la CAB, demandée à l'agence, s'élève à 250 M€ ; dont 119 sur 2023-2024 (90 % des MAEC sont engagées sur 2023-2024).

Compte tenu des engagements déjà effectués en 2023 (un peu plus de 27 M€), il reste 91 M€ d'engagements à couvrir. Il est nécessaire d'avoir une vision des autres besoins de financement sur 2024 pour pouvoir identifier quels impacts cette mobilisation des crédits sur les MAEC peut avoir sur les autres besoins.

Mme la Présidente rappelle qu'elle accompagnera le conseil d'administration pour revenir vers les ministères le cas échéant et évoque le besoin de poursuivre les échanges au sein des instances. C'est en particulier dans le cadre de la commission mixte Programme qu'aura lieu cette discussion. Cette commission se tient le 22 février. Il y aura d'ici là la mise en place d'un groupe de travail dédié à ce sujet. Cela sera suivi par la réunion du conseil le 14 mars puis le comité de bassin le 16 avril.

La ligne programme 18 (lutte contre les pollutions d'origine agricole) qui couvre les MAEC est de 71,36 M€ début 2024 ; il y a nécessité de redoter cette ligne de 34 M€ pour atteindre 105,4 M€ et être en mesure de financer l'intégralité de demande de financement MAEC et CAB pour 2023 et 2024, et garantir les engagements pris par ailleurs par l'agence sur cette ligne 18.

Cette dotation supplémentaire de 34 M€ proviendra de l'augmentation du plafond de dépenses de 51 M€ votée précédemment ; il faut toutefois ne pas oublier qu'une partie de ces 51 M€ doit abonder les lignes 16 (gestion des eaux pluviales), 21 (gestion quantitative de la ressource en eau) et 24 (restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes), conformément aux engagements du Plan eau.

Pour **M. ALBERT**, la programmation est lourde et il est nécessaire que les ministères prennent conscience de l'importance de l'effort qui est demandé. Sur le sujet du financement du matériel, il convient d'en rediscuter lors d'une réunion de la commission Programme.

Débats

M. LE MAIGNAN s'interroge sur le libre arbitre de l'assemblée. Que se passe-t-il si les demandes du ministre ne sont pas honorées ?

M. GUTTON répond que son devoir en tant que directeur est de présenter les décisions du gouvernement au conseil d'administration, ce qu'il fait.

Mme la Présidente demande à M. Le Maignan si son intervention vise à remettre en cause les MAEC.

M. LE MAIGNAN répond que ce n'est pas le cas, c'est la méthode qui le choque.

M. DEGUET souligne que le sujet immédiat n'est pas celui des redevances puisque celles-ci ne seront perçues qu'en 2026. On réfléchira par la suite sur ce sujet. Aujourd'hui, il y a des besoins supplémentaires de financement nationaux ; pour les agences, on garde le même niveau de financement mais on augmente la part de MAEC/CAB à financer ce qui libère a priori de l'argent du

FEADER. Cet argent « économisé » permet de financer tout le reste, qui est hors du champ d'intervention de l'agence. On libère des fonds pour d'autres politiques.

2II ne voudrait pas que l'argent ainsi économisé serve à financer par exemple des retenues de substitution, qu'il désapprouve.

Par ailleurs, il note que l'on va engager beaucoup en 2023/2024, mais cela aura des impacts sur plusieurs années (différence AE et CP) et le fait que le MASA (ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire) risque de revenir vers l'agence. Quels sont les risques de nouvelles demandes ?

Le Commissaire du gouvernement, **Damien LAMOTTE**, répond que le financement a été négocié lors du financement du 2ème pilier de la PAC en 2021, donc avant le Plan eau. Le besoin en financement était en augmentation du fait des MAEC et des ICHN (indemnités compensatoires de handicaps naturels). Il a augmenté à hauteur de 160 M€ par an. L'arbitrage était de partager la charge entre les ministères, MASA, MTECT (ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires) et ses opérateurs.

Ce qui est nouveau et intervenu en fin d'année est qu'on engage rapidement en début de programmation. Lors des précédentes MAEC, le pic d'engagement avait été lissé du fait de retard au démarrage pour des raisons de problématique d'outillage. Cette fois-ci il y a un démarrage important. Cela implique un gros effort au début.

Il n'est pas question de remettre en cause cet équilibre global sur 5 ans ; a priori pas de nouvelles demandes pour les années à venir.

M. GUTTON confirme qu'il restera seulement sur le 12^e programme d'intervention de l'agence, 10 % supplémentaires à payer sur les MAEC ; il y a donc une diminution effective. Il partage toutefois la crainte de M. Deguet et revient sur le sujet. Si des engagements massifs ont lieu après 2024, les Draaf (Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) pourraient revenir vers les agences, il faut donc être clair sur le sujet dès à présent. Il faut garantir qu'il n'y aura pas de pressions fortes pour les prochaines années, sinon, on ne tiendra pas. S'il y a des ouvertures massives dans d'autres territoires, l'agence pourra être resollicitée. Pour la suite, il faut donc nous garantir qu'il n'y aura pas à nouveau une pression très forte.

Mme BERNARD se réjouit du report du vote sur la délibération. Le souci pour les MAEC est que l'enveloppe FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) n'est pas suffisante, alors qu'elles ont bénéficié d'un engouement massif. Les Draaf ont reçu leurs enveloppes et ont fait des arbitrages.

Elle rejoint Gilles Deguet et souhaite qu'on y voie clair sur comment l'État veut gérer la programmation 2023-27. Des régions vont continuer à ouvrir leur catalogue de MAEC. Si on n'a pas un regard très systémique sur l'ensemble de la période 2023-27, il va y avoir des difficultés

Mme La Présidente partage ce besoin d'une vision systémique sur la période.

M. DORON s'interroge sur le fait que l'on consomme pour financer les MAEC, 66 % des 51 M€ supplémentaires, qui pourraient revenir aux collectivités.

M. GUTTON précise que l'année 2024 est une année importante en termes d'engagement. C'est la dernière année du programme, ce qui rend plus simple cet ajustement en faveur des MAEC ; mais il faut bien sûr tenir compte des dossiers déposés par les collectivités et qui sont nombreux. Il y aura des choix à faire et il faudra pouvoir arbitrer.

Mme HAAS souligne que les besoins sont de plus en plus forts pour les collectivités, et qu'elles se sentent un peu mises de côté.

M. NOYAU approuve le report de la délibération. Il est conscient de l'effort réalisé et pourtant, il en manque encore pour les agriculteurs ; il attend que l'État donne aussi un coup de pouce. Il rappelle que l'argent initialement programmé pour le financement des retenues de substitution et qui n'a pas été dépensé pour celles-ci a été utilisé par les collectivités (AEP, ligne 21).

M. MARQUES, représentant du personnel de l'agence, revient sur les attaques de manifestants agricoles dont ont été victimes l'OFB (Office français pour la biodiversité) et les agences de l'eau, en particulier la délégation Allier Loire-Amont de l'agence à Lempdes (63).

M. GUTTON signale que l'agence de l'eau a porté plainte.

M. DEGUET demande au ministère d'indemniser les dégâts auprès de l'agence et veut savoir s'il y a eu des consignes auprès de l'OFB pour ne pas contrôler (les agriculteurs).

M. RIEFFEL répond qu'il n'y a pas eu de consigne en ce sens.

M. DORON indique que pour sa part, ayant signalé une pollution, il a eu comme retour du Préfet qu'il n'y aurait pas de contrôle. On fait face à des injonctions contradictoires selon lui.

M. DEGUET s'interroge sur les mesures MAEC : favorisent-elles vraiment la réduction des produits phytosanitaires ; on ne sait pas ce qu'il y a dedans ?

Mme BERNARD répond que la liste de toutes les mesures et les cahiers des charges sont disponibles sur tous les sites internet des régions. Il est donc possible de savoir quel impact ont chacune des mesures.

Mme SCHAEPELYNCK complète en indiquant que le choix des mesures à prendre en compte a été fait en commission programme et les mesures retenues par l'agence soutiennent en priorité l'élevage comme garant du maintien de la biodiversité et de la qualité des eaux.

Mme BERNARD affirme que « quand on parle MAEC on parle bien commun. Les MAEC servent la terre. »

La réunion se conclut en renvoyant les travaux à la commission Programme et au groupe de travail dédié qui doit être mis en place.

La séance est levée à 15h50.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le mardi 13 février 2024

(à 14 h 20 à Espace St Euverte)

Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme LAMOUR Marguerite M. POIRIER Frédy
	A	Mme AUBERGER Eliane		
	P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	
Excusé	A	M. BRIDET Jean-François		
	P	Mme BROCAS Sophie	SIGNÉ	
	P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. FISSE Eric
	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	Mme AUBERGER Eliane
	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	
	P	Mme DARMENDRAIL Dominique	SIGNÉ	
	P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	
	A	Mme DE BORT Clara R. par Mme Claire JANIN	SIGNÉ	Mme LAVAURE Anouk
	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
	P	M. FAURIEL Olivier		
Excusé	A	M. FISSE Eric		
	P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	
	P	M. GANDRIEU James	SIGNÉ	
	P	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle	SIGNÉ	
	P	Mme GOUACHE Florence	SIGNÉ	
	P	Mme GRIVOTET Françoise	SIGNÉ	
	P	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ	M. BRIDET Jean-François
	P	Mme JORISSEN Virginie	SIGNÉ	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine
Excusée	A	Mme LAMOUR Marguerite		
Excusée	A	Mme LAVAURE Anouk		
	P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	
	P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	
	P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	
	P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusé	A	M. POIRIER Frédy		
	P	M. RIEFFEL Jean-Noël	SIGNÉ	
En visio	P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	
	P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
	A	M. VALLEE Mickaël		
Excusée	A	Mme VINCE Agnès		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	

Présents : 26
Dont représentés : 1
Pouvoirs donnés : 7
Absents : 9

Quorum 1 / 2 de 35 = 18

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	P	M. BURLOT Thierry	
	A	M. DINGREMONT Benoît	
	P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
	P	M. LAMOTTE Damien	SIGNÉ
	P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le mardi 13 février 2024

(à 14 h 00 à Espace St Euverte)

Agence

		NOM	EMARGEMENT
	P	Mme CHOUMERT Emeline	
	P	Mme DORET Bernadette	
	P	Mme DORSO Marie	
	P	M. GILLIARD Hervé	
	P	M. GOUTEYRON Philippe	
	P	M. JULLIEN David	
	P	Mme LAUB Anaïs	
	P	M. MERCIER Yannick	
	P	M. MORARD Valery	
	P	M. MORVAN Jean-Pierre	
	P	M. PLACINES Jean	
	P	Mme ROBILIARD Marion	